



## FORMATION CONSEILLERS TECHNIQUES FEDERAUX « DEVELOPPEMENT »

*Cette formation a pour objectif de permettre aux Conseillers Techniques Fédéraux d'utiliser les instructions fédérales officielles pour mettre en place les différentes opérations fédérales dites de développement en cohérence avec l'évolution technico-tactique de la discipline et de sa déclinaison 3X3 désormais olympique.*

OBJECTIFS	A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de mener les différentes opérations fédérales dites de développement au regard de l'évolution du basket au niveau international tant en 5X5 qu'en 3X3
PREREQUIS	Brevetés d'Etat 1er / 2nd degré ou titulaires du DE-JEPS / DES-JEPS, ayant des lettres de missions faisant apparaître une spécificité « Développement »
PUBLIC CONCERNE	Conseillers Techniques Fédéraux à dominante « Développement »
PROGRAMME	Cf. programme détaillé
MOYENS PEDAGOGIQUES	« Clinic » Observation avec grilles de rencontres de haut-niveau Travail en groupe Mise en commun et partage d'expérience Mise en situation Etude de cas Adaptation au particularisme local
EVALUATION	Attestation de formation

11 au 14 juin 2020

23 Heures

Tarif : 360 Euros

LIEU

Sélestat/ Saint-Dié Des Vosges



# FORMATION CONSEILLERS TECHNIQUES FEDERAUX « DEVELOPPEMENT »

## PROGRAMME DETAILLE

La formation est placée sous la responsabilité pédagogique de Stanislas HACQUARD, Entraîneur National au pôle Haut Niveau de la FFBB et en charge de l'accompagnement des Conseillers Techniques Fédéraux.

**11 JUIN 20**

### 20H/22H00 Ouverture

Intervenant  
**Stanislas HACQUARD**  
*Entraîneur national  
Pole Haut niveau de la FFBB*

Présentation des objectifs de la formation, des modules de formation et des formateurs.  
**Objectifs : connaître le nouveau positionnement des CTF, cadres de droit privé, avec la Loi NOTRe ETR au sein des ETR pour être capable mener à bien les Opérations dites de Développement de la FFBB**

**12 JUIN 20**

### 9h- 10h00 Cellule de veille et évolution du basket.

Intervenant  
**Jean-Marie DEGANIS**  
*CTN Responsable de la cellule de veille.*

*Objectif : être capable de dégager les éléments clefs techniques caractéristiques de la réussite d'autres nations pour les réinvestir sur notre territoire.*

### 10h-11h LES TGG dans le Minibasket

Intervenant  
**Christophe ALLARDI**  
*Conseiller Technique National en charge des TGG*  
*Objectif : être capable de repérer un futur TGG dans le Minibasket et de lui proposer un parcours adapté.*

### 11h-12h LE 3X3 et l'Olympisme. « de la rue aux JO »

Intervenant  
**Jérôme PRIGENT**  
*Directeur du Pôle 3x3 au sein de la FFBB*  
*Objectif : être capable d'organiser des tournois afin de collecter les points nécessaires aux EDF.*

### 14h00-15h Messages techniques , orientations et contenus spécifiques.

Intervenant  
**Jacques COMMERES**  
*Directeur du Pôle Haut-Niveau de la FFBB*  
*Objectif : connaître les orientations techniques de la DTBN et être capable de les décliner à l'échelon départemental ou régional*

### 15h-17H Le Minibasket un puissant vecteur de développement.

Intervenant  
**G.MALECOT**

*Responsable Minibasket à la FFBB*

*Objectif : être capable de mettre en place des opérations minibasket (Opération basket Ecole, challenge benjamins...etc)*

**18h-22H Organiser un tournoi pour développer le basket dans son CD , sa LR**

Intervenant  
**S.HACQUARD**

*Entraîneur National*

*Objectif : être capable de monter un Tournoi International*

**13 JUIN 20**

**9h00-10h00 Du club traditionnel au club 3.0**

Intervenant  
**Sylvain MAURICE**

*Responsable des chargés de mission Club3.0 de la FFBB*

*Objectif : être capable d'épauler les chargés de missions afin que les clubs modifient leur accueil en fonction des évolutions sociétales.*

**10h00-11h Former les entraîneurs pour les nouveaux défis.**

Intervenant  
**Matthieu SOUCHOIS/PO. CROIZAT**

*Directeur du Pôle Formation*

*Objectif : être capable de rénover les formations de cadres pour faire face aux nouveaux défis sociétaux.*

**11h/12H BASKET SANTE/ BASKET CITOYEN**

Intervenant  
**Jackie BLANC-GONNET**

*Directeur du Pôle Formation à la FFBB*

*Objectif : être capable d'organiser de relayer les opérations fédérales spécifiques au sein de sa LR ou de son CD*

**14h00-17h00 Organiser son entraînement pour performer.**

Intervenants  
**B.FAURE**

*Entraîneur de l'Equipe de France U17*

*Objectif : être capable de diriger une séance tournée vers la Haute-Performance*

**18h-22h Observer l'adversaire ou son équipe pour en tirer les enseignements et progresser**

Intervenant  
**Stanislas HACQUARD**

*Responsable de l'accompagnement des CTF à la FFBB*

*Entraîneur National*

*Objectif : être capable d'utiliser la vidéo à des fins d'analyse, de présentation.*

**14 JUIN 20**

**Bilan de la formation**

Intervenant  
**Stanislas HACQUARD**

*Entraîneur national*

*Pole Haut niveau de la FFBB*

Bilan, tour de table et évaluation de la formation

NB : le présent programme ,établi à titre indicatif et provisoire, est susceptible de modifications, adaptations, ajustements.



## LE SUIVI DE VOTRE FORMATION ET INSCRIPTION

Vous vous êtes inscrit en ligne à une formation sur le site internet de la fédération.

Nous allons vous accompagner pour faciliter les démarches à réaliser avant votre entrée en formation.

### Le dossier d'inscription

A l'issue de votre inscription en ligne, vous avez été invité-e à télécharger un dossier d'inscription en ligne.

Ce dossier est à retourner à la fédération pour toute formation **payante**. Vous joindrez à votre dossier d'inscription l'ensemble des éléments demandés pour la formation, qui peuvent différer d'une formation à l'autre :

- Paiement,
- Justificatifs des prérequis,
- Dossier de candidature
- CV,
- Lettre de motivation, ...

### Le devis de formation

Vous disposez dans le dossier d'un devis de formation. Il vous appartient de renseigner les coordonnées du ou des stagiaires inscrit à la formation.

Ce devis peut vous être nécessaire pour faciliter vos démarches auprès d'une structure qui prend en charge votre formation. Dans ce cas, il vous est demandé de surcroît de renseigner les informations relatives à la structure.

Ce devis peut être adressé aux organismes prenant en charge la formation.

### La demande de prise en charge de la formation

Les formations organisées par la fédération dans le cadre de l'INFBB peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la formation professionnelle auprès d'un Opérateur de Compétence (OPCO). L'OPCO de la branche Sport est l'AFDAS. Nous vous indiquons ci-dessous le lien vers leur site internet : <https://www.afdas.com/>

Il vous appartient dans ce cadre de réaliser l'ensemble des démarches avant le début de la formation.

En cas de financement de la formation par votre OPCO, n'oubliez pas de lui adresser une demande de prise en charge accompagnée :

- du programme de la formation
- du devis de la formation complété par vos soins.

Vous devez notamment :

- Si vous souhaitez suivre la formation à **titre individuel** et à vos frais, nous vous invitons à compléter **le contrat de formation**, à le signer et à le retourner à la fédération.
- Si votre formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), ou par un organisme nous vous invitons à renseigner et à nous retourner **la convention de formation** complétée et signée par vos soins au Pôle Formation et Emploi à l'adresse : FFBB – Pole formation et Emploi – 177 rue du château des rentiers 75013 PARIS.

A réception vous recevrez une confirmation de votre inscription à la formation.

### Le paiement de la formation

Votre inscription sera confirmée à réception des éléments nécessaires à votre dossier et à réception de votre paiement.

A ce jour, vous disposez de deux possibilités pour régler votre formation :

- par chèque à l'ordre de la FFBB
- par virement. A cet ordre, vous disposez du R.I.B. de la fédération.

Dans les deux cas, vous indiquerez en référence du paiement le CODE INFBB de la formation.

En référence de votre paiement, vous devrez indiquer le code analytique de la formation (identifié dans le programme de la formation) et le/les nom-s du/des stagiaire-s inscrit-s à la formation.

Le principe général est un paiement de la formation au moment de l'inscription.

### Votre formation se fait à distance ?

La fédération a développé de nombreux parcours de formation à distance. La formation à laquelle vous êtes inscrit peut se dérouler partiellement ou intégralement à distance. Dans ce cadre, le-la responsable pédagogique de formation reviendra vers vous pour vous présenter plus en détail le déroulement de votre parcours de formation.



**FFBB**  
FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

## DEVIS DE FORMATION

Paris, le 7 janvier 2019

Le devis est valable jusqu'au premier jour de la formation. Le devis ne vaut pas inscription à la formation. Il est établi pour les demandes de prise en charge en amont de la formation.

117 rue du Château  
des Rentiers  
75013 Paris  
T +33 1 53 94 25 00  
F +33 1 53 94 26 80  
www.ffbb.com

### ORGANISME DE FORMATION

**Fédération Française de Basketball** (Institut National de Formation du Basketball)

117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Déclaré auprès de la Préfecture d'Ile de France sous le numéro 11 75 22 62 775  
N° SIRET : 784 405 862 00052

Dossier suivi par :

Courriel : @ffbb.com

### BENEFICIAIRE

Structure		Stagiaire	
Nom		Nom	
Représentant		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
Courriel		Courriel	
Téléphone		Téléphone	

### FORMATION

Intitulé de l'action de formation :

Date début formation :

Date fin de formation :

Lieu de la formation :

Durée de la formation	
Heures de formation en centre	Heures
Heures de formation à distance	Heures
<b>Total Heures de formation</b>	<b>Heures</b>

Coût de la formation (€)	
Frais pédagogiques (HT)	€
Frais annexes (HT)	€
TVA (20%)	€
<b>Total (TTC)</b>	<b>€</b>

Observations éventuelles :



# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

**1) La Fédération Française de Basketball (FFBB), 117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS** Organisme de formation, enregistré sous le numéro **11 75 22 62 775** (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*)

Représentée par **Matthieu SOUCHOIS – DTN Adjoint - Directeur du Pôle Formation et Emploi**

2) .....

**Adresse – Code Postal – Ville**

Représentée par .....

3) **M/Mme** .....

**Adresse – Code Postal – Ville** .....

Le stagiaire

Est conclue la présente convention en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

## Article 1er : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « Séminaire CTF « Développement » à

**M/Mme** .....

## Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

## Article 3 : Organisation de l'action de formation

La formation aura lieu sous la forme d'un stage se déroulant du 11 juin 2020 au 14 juin 2020 à Sélestat  
Sa durée est fixée à : 28 heures par stagiaire  
Elle est organisée pour un effectif total de 90 stagiaires maximum

Le responsable de la formation est

**M/Mme** .....

Le programme de la formation est joint à la présente convention.

## Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation

**M/Mme** .....

en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée.

## Article 5 : Dispositions financières

Pour la fédération  
Matthieu SOUCHOIS  
DTN Adjoint  
Directeur du Pôle Formation et  
Emploi

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de 360 € HT.

## Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme** .....

en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à huit jours avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

## Article 7 : Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de la FFBB, cette dernière remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

## Article 8 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

## Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le .....

La structure

Le stagiaire



# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

**La Fédération Française de Basketball (FFBB),**

117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 11 75 22 62 775

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.)

Représentée par Matthieu SOUCHOIS – DTN Adjoint - Directeur du Pôle Formation et Emploi -

et

**M/Mme/.....**

Adresse – Code Postal – Ville.....

Est conclu le présent contrat en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

## Article 1er : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, la FFBB dispensera

l'action de formation intitulée « Séminaire CTF

« Développement » à **M/Mme.....**

## Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

## Article 3 : Organisation de l'action de formation

La formation aura lieu sous la forme d'un stage se déroulant le du 11 juin 2020 au 14 juin 2020 à Sélestat Sa durée est fixée à 23 heures. Elle est organisée pour un effectif total de 90 stagiaires maximum

Le responsable de la formation est

**M/Mme.....**

Le programme de la formation est joint au présent contrat.

## Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation **M/Mme** en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée ainsi qu'une attestation de fin de formation.

## Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, **M/Mme** s'acquittera de frais pédagogiques de 432€ TTC, soit 360 euros H.T.

## Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, **M/Mme** pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme** en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à 8 jours avant le début de l'action de

formation, **M/Mme.....** sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

## Article 7 : Inexécution totale ou partielle du contrat

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de la FFBB, ce dernier remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

## Article 8 : Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

## Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le.....



Pour la fédération  
Matthieu SOUCHOIS  
DTN Adjoint  
Directeur du pôle Formation et Emploi

Le stagiaire